



# DÉVELOPPER UN PROJET DE TERRITOIRE - LES HAIES

DÉCEMBRE 2021

Fiche Action - Atlas de biodiversité Intercommunale de la Communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges



Haies ©A. CONTE

572 KM DE  
LINÉAIRE DE  
HAIES

LES HAIES  
ET LEUR  
IMPORTANCE  
DANS  
L'AGRICULTURE

15 881 HAB.\*  
CONCERNÉS PAR  
LA GESTION DU  
TERRITOIRE

« L'Office français de la biodiversité a décrété 2021 "année de la haie", car c'est un sujet transversal, au centre de plusieurs thématiques à enjeux forts, tels que l'eau, l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, le climat, etc. » explique François Omnes, chef du service « usages et gestion de la biodiversité » à l'Office Français de la Biodiversité.

Les haies sont des éléments essentiels du paysage. Véritables réservoirs de biodiversité elles permettent une circulation des espèces (faune, flore, fonge) entre différents habitats. De plus, elles permettent de fournir de la nourriture et des abris pour se protéger (prédation, hibernation).

Dans une optique de maintien et de restauration des continuités bocagères, la CCB2V a effectué un recensement complet des haies de son territoire. Cette étude doit déboucher sur une gestion raisonnée en restaurant des haies vieillissantes ou en créant des nouvelles.

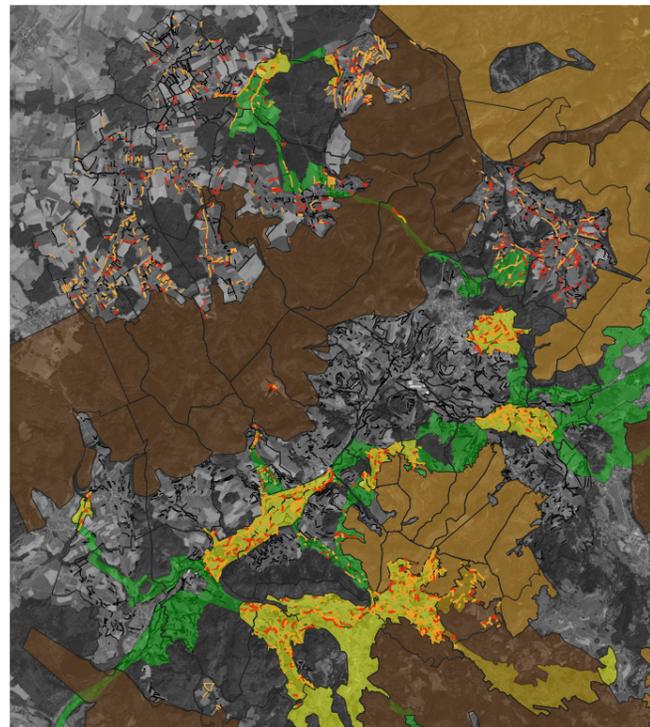
Dans le cadre des futures actions, il faudra porter une attention particulière aux espèces végétales utilisées, à l'emplacement des restaurations et des créations de haies. Pour conserver un réseau de haies fonctionnel, ces éléments sont en effet importants. Ce document présente les bonnes pratiques et réflexes à adopter dans la gestion des haies.

\* Chiffre de 2014

## LA GESTION DES HAIES : DES PRATIQUES DIVERSIFIÉES

La gestion doit prendre en compte les multiples fonctions de la haies :

- conservation de la biodiversité
- protection des animaux d'élevage et des cultures
- augmentation des rendements agricoles
- stockage du carbone et la production de bois
- stabilisation et l'enrichissement des sols
- régulation des inondations et l'épuration des eaux
- fonction de barrière physique contre les produits phytosanitaires



### 3 GRANDS PRINCIPES À RETENIR !

1

Garantir la pérennité des haies en maintenant un réseau continu de haies

2

Garantir la protection du milieu en privilégiant les mélanges d'essences, en favorisant la régénération naturelle

3

Garantir la couverture des dépenses d'entretien en favorisant la productivité

### MISE EN PLACE D'UNE HAIE

#### Par régénération naturelle

Mise en place rapide (2 ans) d'une structure ligneuse qui peut être accompagnée par des tailles de formations et des élagages. La taille de formation permet d'obtenir et de former des arbres équilibrés susceptibles de fournir du bois d'œuvre de qualité sans branche et sans nœud à l'âge adulte. Cette opération s'adresse aux feuillus comme les frênes, érables, merisiers et fruitiers forestiers (alisiers, sorbiers...).

#### Par renouvellements artificiels par plantation

À ne mettre en place que lorsque les potentialités de la station ne permettent pas la mise en place naturellement d'une structure arborée.

- Choix des espèces : si possible spontanées ou sinon autochtones, adaptées au type de sol et en fonction de la strate de végétation. Associer arbres, arbustes et arbrisseaux. Quelques autres plantes peuvent être intéressantes (clématite,

ronce,...). Utiliser des essences nectarifères et florifères avec une floraison échelonnée durant toute la saison de végétation (mars-octobre). Ne pas hésiter à utiliser du lierre dont la floraison de fin d'automne sédentarise de nombreuses espèces (insectes et oiseaux).

- Préparer le sol avant la plantation (vérifier si le sol n'est pas trop compact par exemple)
- Pailler le pied de vos plants

## DE LA THÉORIE À L'ACTION



### GESTION D'UNE HAIE INSTALLÉE

Les haies déjà existantes étant déjà fonctionnelles, leur protection doit rester prioritaire face à la mise en place de nouveau réseau. En effet, leur présence permet à la faune et la flore de s'installer durablement. Une intervention légère et sur une zone réduite permet aux espèces de se maintenir.

#### La gestion écologique

Les haies pluri-strates devancent largement toutes les autres types de haies aussi bien en termes d'intérêts environnementaux (lutte contre érosion, qualité de l'eau, biodiversité, refuge de faune sauvage, soutien aux pollinisateurs), que agronomiques (brise-vents, rendements, soutien aux auxiliaires des cultures) que de productions de biomasse (bois d'œuvre et bois de chauffage). Les ronces vont favoriser la croissance des jeunes plants. Entouré de ronces, le jeune plant

est protégé de la sécheresse et de la concurrence lumineuse des graminées. Elles sont aussi une ressource non négligeable pour les pollinisateurs (floraison et attractivité).

#### CAS DES RIPISYLVES

Les ripisylves sont les formations végétales des bordures de rivières et de ruisseaux. Les arbres comme le saule et l'aulne, des plantes variées et de nombreux

animaux et micro-organismes participent à leur équilibre et leur bon fonctionnement. Des nombreux services écosystémiques sont rendus par ces haies : elles assurent une bonne qualité chimique et biologique (filtre biologique de polluants, ombrage), le maintien des berges, la régulation des débits du cours d'eau ou encore les zones de reproduction pour la faune aquatique.

### JE PLANTE QUOI ?

Le choix des essences est essentiel car elles déterminent le type et la qualité de la haie. De manière générale, il est à privilégier les espèces locales. D'autres critères rentrent en ligne de compte dans la sélection des plants :

- le type de haies attendu : haie basse (buissons) ou haute (arbres)
- le type de sol : humide (aulne, bouleau, ...) sec (charme, chêne, ...)
- la topographie du site
- Brise-vent : placer une haie mixte (arbres, arbustes) sous le vent

Une liste des d'arbres, d'arbustes et d'autres plantes favorables dans nos régions devrait être publiée par la DREAL Grand Est courant 2022. Il existe aussi le label «végétal local» qui garanti l'origine des essences.



### CARACTÉRISTIQUES D'UNE GESTION ÉCOLOGIQUE

Le type de gestion des haies est déterminé par sa typologie

1. Entretien des arbres, arbustes et banquette herbeuse du 01/09 au 29/02, soit en dehors de la période de nidification de l'avifaune
2. Limiter autant que possible la taille sommitale et de façade
3. Maintenir une largeur de haie la plus importante possible en cohérence avec ce qui est toléré par la réglementation (arrêtés usages locaux, Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales). Pour la faune sauvage, une largeur d'au moins 4 mètres d'emprise de haie serait souhaitable, en intégrant une bande enherbée de chaque côté de la haie. Pour commencer à bénéficier des services agro-système des haies, il est considéré que l'emprise minimum est de 2 mètres.
4. Utiliser de préférence du matériel n'éclatant pas le bois, privilégier le sécateur ou le lamier (bien moins onéreux et plus respectueux de l'environnement). Nettoyer systématiquement les outils afin d'éviter la propagation de maladies
5. Conserver quelques des arbres morts ou vieillissants tel que les «arbres chandeliers» et les arbres à cavités.

## LÉGISLATION

En application de l'article L. 411-1 du code de l'environnement, les haies constituent aujourd'hui des habitats naturels ou des habitats d'espèces. À ce titre, leur destruction, leur altération ou leur dégradation sont expressément interdites sauf à bénéficier d'une dérogation en vertu de l'article L. 411-2 du même code.

Les haies peuvent abriter un grand nombre d'espèces, il est donc impératif de les prendre en compte dans les actions de gestion. **Pour les Vosges un arrêté (n°329/2021/DDT) daté du 14 décembre 2021 régleme les dates d'entretien des haies afin de protéger les oiseaux pendant la période de nidification. Sur l'ensemble du département il est donc interdit d'effectuer des travaux sur les haies du 01 avril au 31 juillet.** Agir en février permet de laisser les oiseaux consommer les baies qui sont présentes en hiver. D'autres espèces peuvent s'abriter dans les

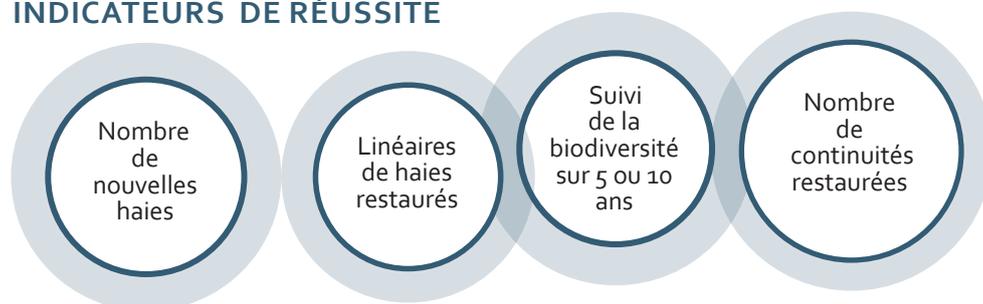
haies comme les chauves-souris qui affectionnent les arbres creux. Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet (Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales, BCAE <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030555873/>).

Il est à noter que même si certaines périodes sont moins impactantes, chaque action a des conséquences sur la biodiversité. Il est donc important d'étaler et de limiter les interventions.

### Mission « Plantez des Haies »

*La CCB2V a démarré un travail en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Conseil départemental des Vosges. L'objectif est d'inciter des agriculteurs à planter des haies pour améliorer la continuité écologique sur le territoire.*

## INDICATEURS DE RÉUSSITE



## À LIRE

> Rapport et livrables - Atlas de Biodiversité Intercommunale de la CCB2V - 2022

## POUR ALLER PLUS LOIN

>Charte des b pratiques - [www.afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/02/070131Charte-des-bonnes-pratiques-6.pdf](http://www.afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/02/070131Charte-des-bonnes-pratiques-6.pdf)

>Au service des continuités écologiques - [www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/livretbocagedourgno1-apt7.pdf](http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/livretbocagedourgno1-apt7.pdf)

>Typologie de gestion - [cms.geobretagne.fr/sites/default/files/documents/Fiche02-TypologieLineaireBocagers\\_V1\\_WEB.pdf](http://cms.geobretagne.fr/sites/default/files/documents/Fiche02-TypologieLineaireBocagers_V1_WEB.pdf)

>Guide des pratiques production de bois - [bretagne-environnement.fr/guide-technique-entretien-gestion-haies-bocageres-mieux-entretenir-bocage-pour-rentabiliser-haie](http://bretagne-environnement.fr/guide-technique-entretien-gestion-haies-bocageres-mieux-entretenir-bocage-pour-rentabiliser-haie)

>Exemple dans le Grand est - [www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/4\\_plan\\_gesiton.pdf](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/4_plan_gesiton.pdf)

>Préservation des ripisylves - [www.fne-aura.org/uploads/2020/09/guide-de-preservation-des-ripisylves-2020-vff.pdf](http://www.fne-aura.org/uploads/2020/09/guide-de-preservation-des-ripisylves-2020-vff.pdf)

Avec le soutien de :



Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges

Office des données naturalistes du Grand Est

Odonat

Rédaction : SLE, ODONAT Grand Est  
Mise en page : ODONAT Grand Est  
Relecture : SLE, ODONAT Grand Est

© ODONAT Grand Est, Décembre 2021